

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 février 2018 à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-17/A-00365
Propriétaire(s) : Robert Plowman et Carolynne Arnold
Emplacement : 771, avenue Eastbourne
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 330, plan enr. M-85
Zonage : R1K
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir le garage isolé existant et construire un nouveau rajout de deux étages de 5,7 m sur 9,4 m du côté est de la maison existante. Le rajout comprendra un garage pour une voiture au rez-de-chaussée et un logement secondaire à l'étage, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait combiné des cours latérales à 2,5 mètres (0,58 mètre du côté est et 1,53 mètre du côté ouest), alors que le règlement exige un retrait combiné des cours latérales d'au moins 3,6 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.